

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 23 juillet 2014

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 23 juillet -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----17/07/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----17/07/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, LAFFARGUE Michel, FIN Thérèse, BETUING Serge, MONDIN SEAILLES Christiane, DAL BEN Carine, LANSMANT Sébastien, PEDRO Amandine PLOQUIN Cécile,

Excusés : Mmes CUZACQ Geneviève, DESPAX Nelly, MM. ANTONIAZZI Jean-Pierre, CASTAY Jean-Marc, LABEYRIE Nicolas.

Absent : M. CABANNES Pierre.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Chapelle de Luzanet

Devis murets choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin dernier concernant le remontage des murets aux abords de la Chapelle de Luzanet , dit que quatre entreprises ont été sollicitées et que seulement trois ont fait parvenir un devis, à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| - Entreprise générale du bâtiment DALLA-VEDOVA de Gondrin | 20 474.00 € HT |
| - EURL Fabien POSSAMAÏ de Montréal | 19 896.30 € HT |
| - Entreprise DAGAND de TRELISSAC (Dordogne) | 32 790.50 € HT |

Le Conseil Municipal,

Compte tenu des propositions,

A décidé de retenir l'EURL Fabien POSSAMAÏ de Montréal pour un montant HT de 19 896.30 € sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

Fait à MONTREAL le 23 juillet 2014.

Le Maire

Gérard BEZERRA.

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 23 juillet 2014

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 23 juillet -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----17/07/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----17/07/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, LAFFARGUE Michel, FIN Thérèse, BETUING Serge, MONDIN SEAILLES Christiane, DAL BEN Carine, LANSMANT Sébastien, PEDRO Amandine PLOQUIN Cécile.

Excusés : Mmes CUZACQ Geneviève, DESPAX Nelly, MM. ANTONIAZZI Jean-Pierre, CASTAY Jean-Marc, LABEYRIE Nicolas.

Absent : M. CABANNES Pierre.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Chapelle de Luzanet

Devis murets choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin dernier concernant le remontage des murets aux abords de la Chapelle de Luzanet , dit que quatre entreprises ont été sollicitées et que seulement trois ont fait parvenir un devis, à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| - Entreprise générale du bâtiment DALLA-VEDOVA de Gondrin | 20 474.00 € HT |
| - EURL Fabien POSSAMAÏ de Montréal | 19 896.30 € HT |
| - Entreprise DAGAND de TRELISSAC (Dordogne) | 32 790.50 € HT |

Le Conseil Municipal,

Compte tenu des propositions,

A décidé de retenir l'EURL Fabien POSSAMAÏ de Montréal pour un montant HT de 19 896.30 € sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

Fait à MONTREAL le 23 juillet 2014.

Le Maire